



**GARDERIES**  
Le ministre Tommasi  
fait marche arrière  
Page A 3



**OUTREMONT**  
L'ex-maire Harbour est accusé  
de fraude et de complot  
Page A 4

www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CI N° 91

LE MARDI 27 AVRIL 2010

1,10 \$ + TAXES = 1,25 \$

## LA MURAILLE HALAK



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le gardien de but du Canadien, Jaroslav Halak, bloquant une attaque d'Alex Ovechkin, capitaine des Capitals de Washington. Halak a été une nouvelle fois le grand artisan de la victoire du Canadien, 4 à 1, hier soir, au Centre Bell.

## Le Canadien force la tenue d'un 7<sup>e</sup> match

JEAN DION

Il était plutôt difficile de concevoir pareil dénouement pas plus tard que jeudi dernier, mais la série éliminatoire huitième de finale opposant le Canadien de Montréal aux Capitals de Washington se rendra à la limite. Jeudi dernier, le Canadien venait de perdre trois matchs de suite, dont deux à domicile, contre une formidable machine offensive, et l'horizon était assez sombre merci.

Mais le gardien, Jaroslav Halak, semble

drôlement remis de ses ennuis en début de série et il a offert une prestation proprement stupéfiante en repoussant 53 rondelles, Michael Cammalleri a marqué deux buts en première période, et le Tricolore a remporté une victoire de 4-1, hier soir au Centre Bell, pour forcer la tenue d'un septième et décisif match à Washington. L'explication finale de cette série désormais égale 3-3 aura lieu mercredi au Verizon Center.

Stupéfiante? Après avoir également brillé vendredi au match n° 5, Halak a carrément

frustré les joueurs des Capitals, qui vont sans doute passer les deux prochaines nuits à se retourner dans leur lit, à se demander ce qu'ils pourront bien faire pour sauver les meubles la prochaine fois, qui sera sans lendemain.

Les deux équipes sont sorties comme s'il s'agissait d'un sixième match de série éliminatoire, et ça a donné un départ endiablé, aux élans partagés en attaque. Halak a dû très tôt sauver la situation à maintes

VOIR PAGE A 8: CANADIEN

## Des tribunaux administratifs sous influence

Plusieurs cas, dont certains font l'objet de plaintes en justice, illustrent les failles du système

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Des tribunaux québécois importants souffrent d'un manque d'indépendance par rapport au gouvernement, mais, avec son mandat actuel, la commission Bastarache ne pourra se pencher sur le sujet. *Le Devoir* a été mis au courant de plusieurs cas ces derniers jours.

Le premier, qui semble le plus criant, est celui du Comité

une brèche à une des règles d'or de l'indépendance judiciaire, *l'inamovibilité*, mais, en plus, aucun processus ne détermine le renouvellement de ces juges administratifs.

«C'est soit le patron [le président du tribunal] qui tranche, ou quelqu'un de bien placé politiquement qui intervient pour assurer le renouvellement», dit une source qui s'est penchée sur le phénomène. Les tribunaux administratifs qui n'ont pas de

processus défini de renouvellement sont nombreux. Il y a par exemple la Commission municipale, que Rue

de déontologie policière (CDP), dont la situation est dénoncée par un de ses membres actuels dans une requête en Cour supérieure déposée le 29 mars. Ce sont nuls autres que le premier ministre, Jean Charest, (par l'entremise du ministre du Conseil exécutif), le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, et le CDP qui sont visés par la requête de Michèle Cohen. Elle a été nommée en mai 2005 à ce tribunal quasi judiciaire, mais son mandat (d'au moins cinq ans) ne sera vraisemblablement pas renouvelé début mai. Pour Mme Cohen, les membres du CDP devraient être nommés à vie, «*bonne conduite*», selon le jargon juridique. Non seulement la notion de «*renouvellement*» constitue

Frontenac qualifiait la semaine dernière de «*nid de juges politiques*» et où «*neuf des dix juges en fonction sont des personnes liées directement à un parti politique, autant péquiste que libéral*». N'ont pas de mode de recrutement ni de processus de renouvellement défini: la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la Commission québécoise des libérations conditionnelles, la Commission des transports du Québec, la Régie des alcools, des courses et des jeux, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, et la Régie de l'énergie.

Des démarches ont été faites récemment dans les plus hautes instances de la fonction

VOIR PAGE A 8: TRIBUNAUX

## Cour suprême

### Le bilinguisme des juges est essentiel, dit Claire L'Heureux-Dubé

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — L'ancienne juge à la Cour suprême du Canada Claire L'Heureux-Dubé croit qu'il est grand temps que le bilinguisme devienne un critère de sélection pour accéder au banc du plus haut tribunal du pays. La magistrate à la retraite approuve donc tout à fait le projet de loi du NPD maintenant étudié au Sénat.

«Le bilinguisme des juges de la Cour suprême est essentiel à mon avis», explique au *Devoir* Mme L'Heureux-Dubé. Selon elle, «la législation sur le bilinguisme qui crée une exemption pour les juges de la Cour suprême est une anomalie en 2010 qui aurait dû être éliminée il y a un bon moment.»

Il n'existe aucune obligation pour que les neuf juges siégeant à la Cour suprême du Canada maîtrisent les deux langues officielles du pays. De facto, de nombreux juges unilingues anglophones y ont siégé. Le premier juge de ce tribu-

nal nommé par le premier ministre Stephen Harper, Marshall Rothstein, est dans cette situation.

Le projet de loi C-232 du NPD vise à éliminer cette possibilité. S'il était adopté, les juges devraient être choisis parmi des candidats «qui comprennent le français et l'anglais sans l'aide d'un interprète». Ce critère est jugé trop restrictif par certains qui craignent que le Canada se coupe des meilleures candidatures disponibles. À la Chambre des communes, où le projet de loi a été adopté, tous les députés conservateurs ont

voté contre. Le ministre Christian Paradis a déjà expliqué au *Devoir* qu'il s'opposait au C-232 au nom de la protection des unilingues francophones qui devraient eux aussi pouvoir aspirer à un poste à la Cour suprême.

Claire L'Heureux-Dubé écarte cet argument du revers de la main. «Je ne vois pas comment

VOIR PAGE A 8: JUGES



JIM YOUNG REUTERS

Le président de la Chambre des communes, Peter Milliken, réaffirmera-t-il la suprématie du Parlement ?

## Transfert des détenus afghans

### Harper est-il forcé d'obéir au Parlement ?

Le président de la Chambre doit trancher cette question délicate cette semaine

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Quand il se lèvera aux Communes cette semaine pour rendre une décision cruciale sur les pouvoirs du gouvernement par rapport à ceux de la Chambre, Peter Milliken aura peut-être une petite pensée pour la Glorieuse Révolution de 1689, Guillaume d'Orange et les Stuart.

Parce que le débat que tentera de régler le président de la Chambre touche aux acquis de cette révolution qui a mené à l'instauration de la monarchie constitutionnelle et parlementaire en Grande-Bretagne.

Dans la foulée de ces événements, les Anglais avaient réussi à détrôner le roi Jacques II, puis à se débarrasser de la gouvernance absolutiste des Stuart en imposant au nouveau roi, Guillaume d'Orange, qu'il signe une Déclaration des droits limitant son pouvoir au profit du Parlement. Tout cela sans une goutte de sang.

Que l'on ne s'inquiète pas: il n'y aura pas de révolution à Ottawa, et aucune tulipe rouge ne sera

VOIR PAGE A 8: HARPER



TIRAGE DU SAMEDI

**Le Devoir**  
enregistre  
la plus forte  
progression  
au Canada

À lire en page A 2

INDEX

Annances.....	B 4
Avis publics..	B 6
Culture.....	B 8
Décès.....	B 4
Météo.....	A 4
Mots croisés..	A 4
Sudoku.....	B 5
Télévision.....	B 7

## ACTUALITÉS

## Départs mystérieux à Procréation assistée

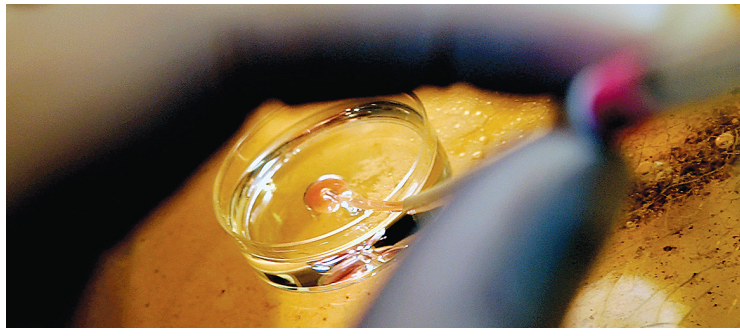
Deux administratrices de l'organisme fédéral partent avant la fin de leur mandat

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — L'Agence fédérale Procréation assistée Canada (PAC) perd encore des plumes. Cet organisme gouvernemental censé surveiller les activités médicales dans le domaine de l'infertilité a perdu deux administrateurs le mois dernier. Ces départs, enveloppés du plus grand mystère, sont interprétés comme une preuve de l'impuissance de l'agence à faire le ménage dans le milieu de l'infertilité.

Le mois dernier, deux membres du conseil d'administration de PAC ont quitté l'organisme bien avant la fin de leur mandat. Françoise Baylis est partie neuf mois plus tôt que prévu et Barbara Slater, deux ans plus tôt. Tout semble indiquer qu'elles ont claqué la porte, mais ayant signé une entente de confidentialité lors de leur embauche, elles n'ont pas le droit de dire pourquoi elles démissionnent!

«Je n'ai pas le loisir de vous expliquer pourquoi je pars», explique Françoise Baylis en entrevue avec *Le Devoir*. On sent dans sa voix que la spécialiste en bioéthique et en philosophie de l'Université Dalhousie voudrait en dire davantage. «Je suis contente que vous vous intéressiez à cette histoire. Je vous encourage à poser des questions», continue-t-elle sur le même ton énigmatique. Même silence mystérieux du côté de Barbara Slater dans son courriel envoyé au *Devoir*.



ALESSANDRO BIANCHI REUTERS

L'Agence Procréation assistée Canada suscite les interrogations, car on ignore ce qu'elle fait.

Procréation assistée Canada refuse d'en dire davantage, même s'il s'agit d'un organisme fédéral entièrement financé par les fonds publics à raison de 12 millions de dollars par année.

Ces deux départs d'administrateurs s'ajoutent à ceux de quatre employés en décembre dernier sur un total de 16 employés (25%). Une des démissionnaires était Beth Pierson, la directrice exécutive des licences et de l'inspection, un poste névralgique de la petite agence.

PAC suscite les interrogations, car on ignore ce qu'elle fait. L'agence a été créée en 2006 dans la foulée de l'adoption de la première loi canadienne visant à encadrer la procréation médicalement assistée (fécondation *in vitro*, don de sperme ou d'ovule, mères porteuses, etc.). L'agence devait faire respecter les règlements découlant de la loi, mais ceux-ci n'ont jamais été rédigés.

«Nous avons travaillé si fort pour obtenir une telle agence et elle est inutile!», se désole Abby Lippman, professeure à l'Université McGill et rattachée à l'Institut de la biotechnologie et de l'avenir de l'homme de Chicago. «L'agence a dépensé beaucoup d'argent, mais qu'a-t-elle fait? Où l'argent est-il allé, au juste?»

Officiellement, Santé Canada explique les retards dans la réglementation par le fait que Québec conteste en Cour suprême la constitutionnalité de la loi fédérale. Mme Lippman fait toutefois remarquer que Québec ne conteste pas certaines interdictions instaurées par Ottawa, comme la commercialisation des ovules ou la rémunération des mères porteuses.

De nombreux journalistes ont très facilement mis au jour le commerce canadien d'ovules sur Internet. Des couples infertiles payent des jeunes femmes des milliers de dollars pour ob-

tenir d'elles des ovules. Certains payent une troisième femme, une mère porteuse, pour y implanter l'ovule fertilisé, ce qui est aussi illégal.

Procréation assistée Canada dit avoir reçu jusqu'à ce jour sept «allégations officielles d'une infraction». «Toutes les allégations et tous les problèmes reconnus par l'Agence sont évalués dans leur intégralité et des mesures de redressement sont prises au besoin», écrit un porte-parole. On ignore si des accusations ont été portées.

Diane Allen, la directrice de l'Infertility Network, se désole du manque de leadership de PAC. Quand elle l'a informée l'an dernier qu'un couple s'était fait offrir les services payants d'une mère porteuse, PAC lui a demandé de fournir, entre autres choses, le nom des personnes et cliniques impliquées, une copie des éventuels contrats ou ententes écrites, des «preuves de l'échange d'argent» survenu, le matériel promotionnel utilisé. Bref, de tout faire le travail à sa place.

«Une dirigeante de clinique m'a dit avoir été contactée par PAC pour une possible convention à la loi», raconte Mme Allen. Résultat: l'agence lui a montré comment reformuler son site Internet de manière à ne plus faire référence aux pratiques contraires à la loi. Mais les pratiques n'ont pas changé!»

Le Devoir

Tirage des journaux

## Le Devoir connaît la plus forte progression de tout le pays

Les ventes de *Le Devoir* continuent de croître. Pour la période de six mois terminée le 31 mars dernier, elles ont augmenté de 1,4% en semaine et de 8,3% le samedi, ce qui, dans ce cas, place notre journal, pour ce qui est de sa progression, en tête des quotidiens canadiens dont la diffusion est vérifiée par l'Audit Bureau of Circulation (ABC).

Pour le semestre terminé le 31 mars 2010, les ventes moyennes de l'édition de fin de semaine du *Devoir* ont été de 48 039 exemplaires, comparativement à 44 361 un an plus tôt. Les ventes des éditions de semaine ont été de 28 860 exemplaires, comparativement à 28 472 exemplaires.

Ces dix dernières années, *Le Devoir* a connu des hausses constantes de diffusion, à contre-courant du reste des journaux nord-américains. Ainsi, sur les 38 quotidiens canadiens dont les résultats sont vérifiés par l'ABC, seulement 8 ont connu une croissance des ventes de l'une ou l'autre de leurs éditions.

Parmi ces journaux, on retrouve aussi *La Tribune* de Sherbrooke, *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières et *Le Droit* d'Ottawa, avec, dans leur cas, de légères augmentations. Dans le reste du Canada, il y a le *Calgary Herald* et *The National Post*. Les ventes en semaine de ce dernier ont progressé de 10% grâce toutefois à des abonnements soldés et à de la distribution gratuite d'exemplaires. Son édition du samedi a par contre subi une décroissance de 11%. Notons que les gains réalisés par *Le Devoir* le sont pour des ventes réalisées à prix courant pour l'essentiel.

Parmi les quotidiens canadiens en perte de tirage, mentionnons *Le Soleil* de Québec dont la diffusion diminue de 7% les samedi et dimanche et de 5,7% en semaine où elle n'est plus que de 78 740 exemplaires. Le quotidien *La Presse* enregistre une baisse de 1,2% pour son édition du samedi, qui tire maintenant à 268 631 exemplaires, et de 1% en semaine où le tirage moyen est de 206 921. *The Gazette* enregistre des baisses similaires. Son tirage en



semaine est de 173 756 exemplaires. Notons que l'on ne peut comparer ces résultats avec ceux du *Journal de Québec* et du *Journal de Montréal* dont les données de tirage sont maintenant vérifiées par le Canadian Circulation Audit Bureau sur une base annuelle plutôt que semestrielle.

Aux États-Unis, d'importantes baisses des tirages sont observées pour le semestre terminé le 31 mars. Du lundi au samedi, elles sont de 8,7% et de 6,5% le dimanche, ce qui s'ajoute à des baisses de 10,6% et de 7,5% pour le semestre terminé le 30 septembre 2009.

Parmi plusieurs facteurs, l'augmentation du volume d'informations diffusées sur Internet est celui qui touche le plus les journaux. Néanmoins, dans le cas du *Devoir*, la cohabitation du journal papier et du site Internet se passe plutôt bien puisque la fréquentation du site *LeDevoir.com* a crû de plus de 25% depuis la mise en ligne de sa nouvelle plateforme en novembre dernier, avec maintenant tout près de 700 000 visiteurs uniques par mois. Dans un cas comme dans l'autre, nous y voyons une marque de satisfaction des lecteurs à qui nous proposons un journal complet et concis. Nous remercions les lecteurs de la confiance qu'ils nous manifestent ainsi.

Bernard Descôteaux

## Rahim Jaffer a utilisé le bureau d'Helena Guergis

Ottawa — C'est dans le bureau de l'ex-ministre Helena Guergis que son conjoint, Rahim Jaffer, a rencontré l'an dernier un membre de l'entou-

rage du ministre Jim Prentice, a confirmé ce dernier hier.

Interrogé en Chambre sur les détails de cette rencontre, M. Prentice a indiqué que, selon

sa «compréhension», la rencontre entre l'ancien député Raffer et son directeur des affaires régionales s'était déroulée dans le bureau de Mme Guergis.

Vendredi, quand il a lui-même dévoilé l'existence de cette rencontre, Jim Prentice avait laissé entendre que la rencontre s'était déroulée à Calgary, où le ministre de l'Environnement est député. M. Prentice avait alors indiqué que son bureau avait été contacté par M. Jaffer au nom d'une entreprise ontarienne, mais qu'aucun contrat n'avait été accordé.

Devant un comité parlementaire la semaine dernière, Rahim Jaffer avait indiqué ne pas avoir fait de lobbying auprès de ses anciens collègues, et avait dit avoir utilisé le bureau de Mme Guergis seulement pour faire du travail comme en font tous les conjoints de députés (par exemple, signer des cartes de Noël).

Le Devoir

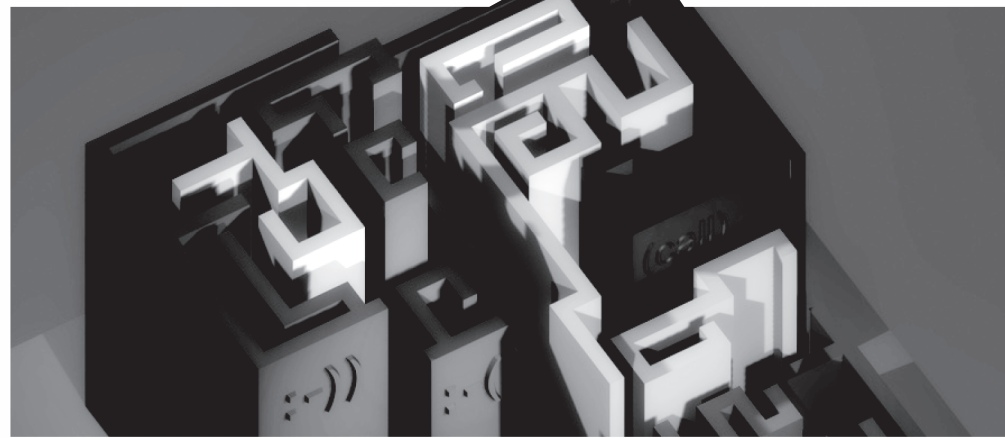
**ENFIN!**  
**UNE REVUE SPÉCIALISÉE**  
**POUR LES ENSEIGNANTS ET LES**  
**PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION.**



Disponible  
en version  
Web  
et papier

**UNE REVUE ENTIÈREMENT ÉCRITE**  
**PAR DES PROFESSIONNELS DU MILIEU**  
**DE L'ÉDUCATION**

Informations et abonnements  
514 277-4544, poste 241  
saturgeon@prodtgv.com  
www.lepointscolaire.com

Où va la culture ?  
UN HAPPENING INTELLECTUEL ET CRÉATIF➔ 29 avril au 1<sup>er</sup> mai 2010

Cet événement d'envergure internationale rassemble plus de trente chercheurs, artistes et critiques de diverses disciplines autour de la question de la mobilité culturelle. Conférences, projections et tables rondes exploreront quatre facettes de ce phénomène de l'extrême contemporain : art et culture; art et virtualité; gastronomie et tourisme et espace public et précaire.

Responsables : Simon Harel et Marie-Christine Lambert-Perreault.  
Collaborateurs : Jérôme-Olivier Allard, Fabienne Claire Caland, Simon Houle, Jonathan Lamy et Karina Victoria Sieres.  
Concepteur artistique : Boris Chukhovich.

CATHERINE MAVRIKAKIS : RÉSISTANCES / FRANÇOIS HARTOG : ALTÉRITÉ / ANNIE ROY (ATSA) : ACTIVISME / PIERRE FORTIN : QUARTIER DES SPECTACLES / YING CHEN : ÉCRITURE UNIVERSELLE / LAURENT LE GALL : UTOPIES D'AMÉRIQUE / MASAKI FUJIHATA (JAPON) : ART MOBILE / RÉGINE ROBIN : MÉGAPOLIS / STEVEN HIGH : MONTREAL LIFE STORIES / SYLVIANNE PILON : JEUX VIDÉOS / LAURENT REVEILLAC : CUISINE MOLÉCULAIRE / WILL STRAW : VELOCITY / ANDRÉ DUDEMAINE : PREMIÈRES NATIONS / MICHAËL LA CHANCE : ENGAGEMENT / ÉRIC VENNETILLI : CINÉMA 3D / SHERRY SIMON : MÉMOIRE CULTURELLE / MATHILDE SINGER : GASTRONOMIE / JEAN-SIMON DESROCHERS : MATÉRIALISME /

Cœur des sciences  
175, avenue du Président-Kennedy  
Métro Place-des-Arts

Renseignements:  
mobilité\_uqam@hotmail.com

ENTRÉE LIBRE

UQÀM

www.er.uqam.ca/nobel/conflic

## ACTUALITÉS

Gilles, Proulx, Martine St-Clair, Daniel Turp

porte-parole du

15<sup>e</sup> Radio-Don  
de Radio Ville-Marie

91,3 fm

30 avril, 1<sup>er</sup> et 2 mai 2010

## Les bouts de chandelles



MICHEL DAVID

La ministre de la Justice, Kathleen Weil, est décidément une femme rafraîchissante. Déjà, ses révélations sur le rôle du premier ministre Charest dans la nomination des juges avaient plongé le gouvernement dans l'embarras. Dimanche matin, il était tout aussi savoureux de l'entendre expliquer que le bureau de M. Charest avait donné l'ordre à tous ses ministres de se présenter en jeans à la réunion spéciale du cabinet.

Dans un système démocratique, où il s'agit moins d'imposer que de convaincre, l'exercice du pouvoir est largement une affaire de relations publiques. Cela n'est pas nécessairement condamnable, mais il ne faut pas forcer la dose.

Il y a une différence entre la pédagogie et le marketing. Cette petite mascarade visant à démontrer la détermination de gens prêts à sacrifier leur dimanche donnait une désagréable impression de mise en scène.

L'événement aurait peut-être eu de l'effet s'il avait donné lieu à une annonce susceptible de frapper les imaginations. Si c'était simplement pour répéter les mesures du plan de contrôle des dépenses annexé au budget Bachand, cela aurait très bien pu attendre un jour de semaine.

Il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles: on n'élimine pas des dépenses de six milliards sans que cela influe sur les services à la population, simplement en coupant dans la publicité, les cours de yoga et les voyages. La politique de ne remplacer qu'un retraité de la fonction publique sur deux existe depuis des années, et cela n'a pas empêché la dette d'exploser. L'étendre au personnel administratif des réseaux de la santé et l'éducation ne fera pas une bien grande différence.

Pauline Marois s'étonnait hier que les compressions n'aient pas encore été ciblées pour chaque ministère, alors que les prévisions de dépenses du gouvernement ont été présentées il y a déjà un mois et que l'Assemblée nationale y consacrerait 300 heures au cours des prochaines semaines.

La chef du PQ est malheureusement bien placée pour savoir qu'il est toujours possible d'improviser. Personne ne tient cependant à revivre le drame des mises à la retraite massives que le gouvernement Bouchard avait décrétées dans sa poursuite du déficit zéro. «Il n'est pas question d'agir de façon aveugle, avec la tronçonneuse», a assuré la ministre de l'Environnement, Line Beauchamp.

Contrairement à ce que prévoyait le projet «réingénierie» du premier mandat, le gouvernement a renoncé à une révision en profondeur des fonctions de l'État au profit d'une sévère cure d'amaigrissement.

Il faudra donc y aller cas par cas, avec le danger que l'opération se résume à une interminable addition d'économies de bouts de chandelles, dont le rapport est souvent sans commune mesure avec le tort causé.

Après tous les efforts que les gouvernements successifs avaient déployés depuis plus de trente ans pour doter le Québec d'une représentation à l'étranger, les compressions que le gouvernement Bouchard avait imposées au réseau des délégations, sous prétexte de donner l'exemple, étaient totalement injustifiées.

Sur le plan politique, les économies de bouts de chandelles peuvent également être très dommageables, puisqu'elles semblent inutilement mesquines et ont pour effet de multiplier les foyers de mécontentement.

Sur quelle base les décisions seront-elles prises au cours des prochains mois? La semaine dernière, *Le Devoir* révélait qu'Emploi-Québec fermerait 35 cours de francisation à temps partiel touchant 1050 travailleurs immigrants dans la région de Montréal, ce qui entraînera une économie de 600 000 \$.

En revanche, les dirigeants des sociétés d'État à vocation commerciale pourront continuer à empocher des millions en primes de rendement, même si ces sociétés jouissent d'une situation de monopole. Cherchez l'erreur.

De douloureux arbitrages sont à prévoir. Au printemps 2004, Michelle Courchesne, alors ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, avait contesté avec succès la diminution de l'enveloppe consacrée à la francisation des immigrants. Cette fois-ci, Sam Hamad n'a pas eu l'air de protester beaucoup.

M. Charest entend maintenant se substituer à la présidente du Conseil du trésor et se charger lui-même de «superviser la mise en œuvre des mesures prises par chaque ministère». Il est vrai que l'avenir de son gouvernement — et le sien — est désormais lié à la réussite de l'opération, mais que vaut encore sa «garantie personnelle»?

Hier, Pauline Marois lui a fait dix suggestions pour assainir un peu le climat de suspicion à son endroit, qu'il s'agisse de déclencher une enquête sur la corruption dans l'industrie, de renoncer aux 75 000 \$ que lui verse annuellement le PLQ ou encore de suspendre ses trois ministres qui font l'objet d'une enquête du Directeur général des élections.

Bien entendu, il n'en fera rien. La volte-face sur le processus d'attribution des places en garderie n'en constitue pas moins une forme d'aveu, qui démontre bien que M. Charest est conscient de la nécessité de s'amender d'une manière ou d'une autre.

mdavid@ledevoir.com



CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR

À l'avenir, le ministre Tony Tomassi ne choisira pas quels promoteurs pourront offrir de nouvelles places, une tâche qui reviendra à des comités régionaux.

## GARDERIES

## Tomassi fait marche arrière

Le ministre de la Famille veut que l'octroi des places soit dépolitisé, comme c'était le cas avant les libéraux

ROBERT DUTRISAC

Québec — Pour échapper aux accusations de favoritisme, le gouvernement Charest entend dépolitiser l'octroi des nouvelles places en garderie en confiant cette prérogative à des comités régionaux plutôt qu'au titulaire du ministère de la Famille. C'est un retour à l'ancien mécanisme aboli par les libéraux à leur arrivée au pouvoir en 2003.

Essuyant les attaques de l'opposition officielle depuis décembre, le ministre de la Famille, Tony Tomassi, a annoncé, hier, une série de mesures visant l'attribution des nouvelles places à 7 \$ et les transferts de propriété des garderies, imposant des sanctions plus sévères envers les garderies qui pratiquent la surfacturation illégale et consacrant le caractère laïque des services de garde subventionnés.

À l'avenir, le ministre ne choisira pas quels promoteurs pourront offrir de nouvelles places. «Ce que je vous annonce aujourd'hui [hier], c'est que je n'irai pas à l'encontre des recommandations des gens du milieu», a déclaré M. Tomassi. Inspirés du modèle qui existait avant 2003, des comités régionaux seront formés qui réuniront, outre des fonctionnaires du ministère, des représentants de la MRC, de la Conférence régionale des élus (CRE), des milieux de l'éducation, etc. C'est ce que réclamaient depuis longtemps l'Association québécoise de CPE (AQCPÉ) et l'Association des garderies privées

du Québec (AGPQ), avant même que de nombreux donateurs libéraux n'obtiennent des places convoitées.

Sur les 18 000 places attribuées en 2008, 700 places, octroyées à des centres de la petite enfance (CPE), ne peuvent pas se réaliser. Le ministre lancera un nouvel appel de projets. Pour les places actuellement en développement et les 15 000 places promises d'ici la fin du mandat du gouvernement, le ministre a indiqué qu'une entreprise qui veut offrir des places devra démontrer «qu'elle existe réellement et qu'elle a pignon sur rue». Le ministre veut ainsi éviter l'apparition d'un marché secondaire de permis. En outre, tous les projets qui n'ont pas été retenus en 2008 sont caducs; on repart à zéro.

À la faveur d'un projet de loi que le ministre déposera ce printemps, le ministère devra obtenir un préavis de trois mois — plutôt que de 30 jours — avant tout changement d'actionnaires ou d'administrateurs d'une garderie privée. De plus, lors de la vente de 10 % des actions ou plus de l'entreprise, la garderie devra obtenir un nouveau permis et faire une nouvelle demande de subvention. «L'important, c'est que ce ne sera pas automatique», a indiqué Tony Tomassi.

À même ses fonds courants, le ministre palliera la faiblesse de son système d'inspection: il engagera 40 nouveaux inspecteurs, ce qui s'ajoute aux 18 qui sont à pied d'œuvre à l'heure actuelle. Une garderie privée qui pratique la

surfacturation devra rembourser ces frais illégaux aux parents. Le ministre envisage aussi d'imposer une nouvelle sanction qui empêchera une garderie fautive d'obtenir de nouvelles places à 7 \$ pour une période de cinq ans.

## «Aveu de culpabilité»

Pour le député de Gouin et porte-parole péquiste en matière de services de garde, Nicolas Girard, le fait que des correctifs soient apportés au processus «vicieux» d'attribution des places, contrôlé par le ministre, est «un aveu de culpabilité». Le Vérificateur général doit enquêter sur «le scandale des garderies libérales» et le ministre doit démissionner, a exigé Nicolas Girard.

Le président de l'AGPQ, Sylvain Lévesque, salue la dépolitisation de l'octroi des nouvelles places aux garderies privées. Toutefois, il estime que les règles régissant la vente des actions d'une garderie sont beaucoup trop contraignantes. «On est en train de faire de la politique sur le dos des garderies», a déploré M. Lévesque. «Si M. Tomassi n'avait pas les compétences et que sa tête a été réclamée par le PQ, on n'a pas à en faire les frais.»

Le directeur général de l'AQCPÉ, Jean Robitaille, a accueilli cette annonce avec «beaucoup de perplexité». Il se demande où sont les 15 000 places promises. «C'est bien beau d'avoir un bon processus, mais où sont les projets?», a-t-il dit.

Le Devoir

Le Devoir

## Études des crédits budgétaires

## Charest veut encore voyager

Québec — Jean Charest va continuer à voyager de par le monde malgré l'austérité budgétaire et les sacrifices exigés aux citoyens.

Au cours de l'étude des crédits de son ministère, hier, à l'Assemblée nationale, le premier ministre Charest a repoussé les critiques de l'opposition adéquate qui remettait en question la pertinence de ses nombreux déplacements hors du Québec.

Depuis un an, le premier ministre du Québec et sa suite ont effectué des séjours en Belgique, en France, en Allemagne, au Danemark, en Russie, en Inde et aux États-Unis.

Que ce soit dans les pays les plus développés ou en émergence, les missions outre-mer «sont dans l'intérêt du Québec» puisqu'elles permettent de diversifier les partenaires commerciaux, a relaté M. Charest.

«Dans le contexte de la crise économique actuelle, est-ce qu'il n'apparaît

pas plus important que jamais de chercher à travailler davantage avec l'économie la plus puissante au monde?», a soutenu le premier ministre au sujet de l'Union européenne.



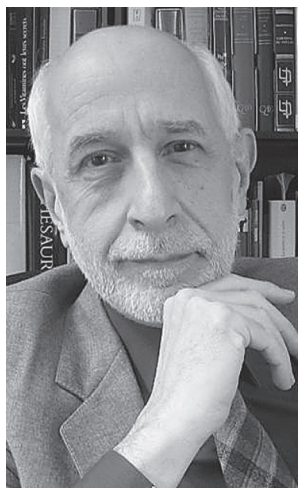
Jean Charest

Pour illustrer le succès des missions commerciales, le premier ministre a cité en exemple un contrat de 230 millions conclu l'an dernier entre le Québec et la Russie dans le domaine des technologies.

Pour le chef de l'Action démocratique du Québec, Gérard Deltell, le premier ministre devrait montrer l'exemple en faisant preuve d'une plus grande

frugalité en cette période d'austérité. Entre 2009-2010 et 2010-2011, le budget de déplacement du ministère du Conseil exécutif est passé de 223 000 \$ à 397 000 \$, un bond de 80 %, a dénoncé M. Deltell pendant l'étude des crédits.

La Presse canadienne



## Congédié ?

Voyez

## François Gendron

avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

## Santé maternelle à l'étranger

## Pas d'argent pour l'avortement

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — On s'en doutait, mais le gouvernement conservateur l'a confirmé hier: le Canada ne financera pas les avortements à l'étranger dans le cadre de son initiative pour la santé maternelle.

Le verdict est tombé lors de la période de questions à la Chambre des communes: «La contribution du Canada à la santé maternelle et à la santé des enfants pour inclure la planification familiale, mais la contribution du Canada n'inclura pas le financement de l'avortement», a déclaré Jim Abbott, le secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Bev Oda. Mme Oda était justement à Halifax où s'ouvrirait une rencontre de ses homologues du G8 pour discuter de cette initiative.

Stephen Harper a décidé de faire de l'amélioration de la santé des mères dans les pays en voie de développement le projet phare de sa présidence du G8. La controverse a toutefois éclaté quand le chef libéral, Michael Ignatieff, a demandé si le Canada permettrait que le nouvel argent consacré à cette initiative soit utilisé pour financer la contraception et l'avortement. Les conservateurs étaient restés énigmatiques, répertant qu'ils n'avaient pas l'intention de «rouvrir le débat sur l'avortement». La déclaration lue hier scelle la question.

Dans une déclaration envoyée hier soir, la ministre Oda indique que l'initiative consistera à fournir une meilleure alimentation et des médicaments aux femmes, à prévenir certaines maladies, comme la malaria ou la diarrhée, à faire du dépistage de maladies transmises sexuellement et à faire de la planification familiale.

«Le gouvernement du Canada accepte la définition reconnue internationalement du planning familial [...] qui inclut la possibilité pour une femme d'espacer et de limiter ses grossesses, ce qui a un impact direct sur sa santé et son bien-être», est-il écrit. On ignore toutefois si cette position d'Ottawa met en danger les fonds déjà consacrés à des organismes impliqués à l'étranger qui offrent parfois des avortements.

On ignore aussi où le gouvernement établira la limite. «C'est à peu près impossible», soutient Katherine McDonald, la directrice générale d'Action Canada pour Population and Development, un groupe militant pour les droits de la personne reliés à la santé sexuelle dans les pays en voie de développement. «Dans les pays où l'avortement est légal, à peu près toutes les cliniques offrent à tout le moins un service de référence.»

Les partis d'opposition étaient furieux hier, mais pas surpris. «Le chat sort du sac», a lancé la bloquiste Nicole Demers. «S'ils ne le financent pas ailleurs, on est en mesure de se demander s'ils vont vouloir continuer à le financer ici», dit-elle en rappelant le projet de loi conservateur C-510 rendant illégal le harcèlement d'une femme enceinte pour qu'elle mette un terme à sa grossesse.

La ministre des Affaires intergouvernementales, Josée Verner, une des rares conservatrices ouvertement pro-choix, s'est dite à l'aise avec la position de son gouvernement. Selon elle, il s'agit de ne pas «exporter notre position» ailleurs sur la planète.

L'ALLIANCE DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉLÉGANCE.



GRANTOUR CHRONO

TIMING PARTNER  
PORSCHE  
MOTORSPORTTUDOR  
TUDORWATCH.COMBijouterie  
Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

## ACTUALITÉS

## Ligne éthique: le vérificateur s'inquiète pour son autonomie

JEANNE CORRIVEAU

Le vérificateur général de la Ville de Montréal, Jacques Bergeron, reproche au comité exécutif de la Ville de lui imposer des conditions indues pour l'octroi de fonds destinés à la gestion de la ligne éthique. Dans une lettre adressée hier au président du conseil, Claude Dauphin, M. Bergeron souligne que l'attitude des élus compromet l'autonomie et l'indépendance du Vérificateur général.

Depuis sa mise en service en décembre dernier, la ligne téléphonique permettant de dénoncer la fraude et le gaspillage a reçu 53 signalements. De ce nombre, 33 sont en traitement.

Pour être en mesure de gérer ce service, le vérificateur a demandé des fonds supplémentaires, soit 650 000 \$ pour l'année 2010, ce qui lui a été accordé par le comité exécutif le 21 avril dernier. Mais si le comité exécutif accepte de verser 325 000 \$, il réclame du vérificateur qu'il justifie l'utilisation de ce montant avant de lui octroyer le reste des crédits.

«Le comité exécutif nous apparaît avoir outrepassé le cadre du mandat que le conseil lui a confié», écrit Jacques Bergeron dans sa lettre à M. Dauphin. Le vérificateur précise que la procédure de reddition de compte imposée par le comité exécutif est susceptible de «compromettre l'autonomie et l'indépendance du Vérificateur général».

Jacques Bergeron réclame l'intervention du conseil municipal afin que la totalité des crédits promis lui soit versée.

«Il n'y a pas très longtemps, le vérificateur général nous demandait de resserrer le processus administratif. C'est ce que nous avons fait afin de bien gérer les fonds publics», a commenté Bernard Larin, attaché de presse au comité exécutif. De son côté, le conseiller de Projet Montréal Alex Norris, estime légitime la demande du vérificateur.

Le Devoir

## L'ex-maire d'Outremont arrêté par la SQ

Stéphane Harbour et deux collaborateurs sont entre autres accusés de fraude et de complot

BRIAN MYLES

L'ex-maire de l'arrondissement d'Outremont, Stéphane Harbour, et deux de ses anciens collaborateurs, Yves Maillot et Jean-Claude Patenaude, ont été accusés hier de fraude, complot, abus de confiance, fabrication et usage de faux documents.

La Stûreté du Québec (SQ) a confirmé l'arrestation des trois hommes, dans le cadre de l'opération «Marteau». Pourtant, l'escouade a été formée l'automne dernier seulement, tandis que l'enquête sur les irrégularités à la mairie d'Outremont a été lancée en octobre 2007 par la section des enquêtes sur les crimes économiques de la SQ.

De concert avec l'ex-directeur général de l'arrondissement, Yves Maillot, et l'ex-directeur adjoint, Jean-Claude Patenaude, Stéphane Harbour au-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Grâce à l'ex-directeur général de l'arrondissement d'Outremont, Yves Maillot, et l'ex-directeur adjoint, Jean-Claude Patenaude, Stéphane Harbour (notre photo) aurait fraudé la ville d'une somme de 72 000 \$, entre 2005 et 2008.

rait fraudé la ville d'une somme de 72 000 \$, entre 2005 et 2008.

Entre autres choses, M. Patenaude aurait réclamé le rembour-

sement de dépenses de 18 176 \$, alors que la limite permise était de 7500 \$, tandis que M. Maillot aurait obtenu 14 667 \$, alors qu'il

avait droit à 4000 \$ tout au plus. M. Harbour aurait réclamé pour sa part le paiement d'un cours d'anglais, une dépense non autorisée de 1597 \$.

Selon le mandat de perquisition, MM. Patenaude et Maillot auraient épongé des factures de repas d'élus municipaux dont ils auraient exigé par la suite le remboursement. Les deux hommes auraient allégué que l'ex-maire Harbour leur a demandé «de détruire les archives sur leurs comptes de dépenses ou encore de les falsifier afin de les protéger».

Le contrat de travail de M. Patenaude aurait été falsifié. Grâce à une modification de sa date d'embauche, il a pu toucher des avantages auxquels il n'avait pas droit.

Le laxisme dans la gestion des finances publiques à Outremont a été confirmé par deux rapports de KPMG et Fasken

Martineau, rendus publics le 9 octobre 2007. Stéphane Harbour a démissionné le jour même de la publication de ces rapports. C'est également à cette date que Noushig Eloyan, ex-chef de Vision Montréal, a porté plainte à la police.

MM. Harbour, Patenaude et Maillot comparaitront le 6 mai prochain. Leur arrestation ne scelle pas le sort de toutes les enquêtes de la SQ à Outremont.

Les dépassements de coûts dans la construction du Centre communautaire intergénérationnel, qui se sont produits sous l'administration Harbour, font toujours l'objet d'une enquête de la police provinciale. Le coût total du centre devait s'élever à 6,6 millions à l'origine; il s'est finalement chiffré à 11,4 millions.

Le Devoir

SANTÉ

## Les médecins résidents veulent la fin des gardes de 24 heures

LISA-MARIE GERVAIS

Les gardes de 24 heures sont difficiles, voire dangereuses. C'est le message qu'a tenté de faire valoir la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) au terme du premier jour d'audition concernant l'arbitrage d'un grief collectif qui conteste les gardes dans les secteurs stratégiques, comme les soins intensifs ou obstétricaux.

«En pleine nuit, fatigués, les médecins peuvent oublier ce qu'ils ont prescrit, se tromper de patient ou de dossier», a souligné M<sup>e</sup> Jacques Castonguay, l'avocat de la FMRQ.

Seules les gardes de 16 heures au maximum permettraient d'assurer la sécurité du patient, croient les résidents. «On ne demande pas de moins travailler. On demande de travailler différemment pour pouvoir le faire de façon sécuritaire», a assuré Yann Dazé, président de la FMRQ.

Les médecins résidents misent sur la littérature scientifique récente et sur les témoignages pour convaincre l'arbitre de trancher en leur faveur. «Les études plus anciennes

ont des biais méthodologiques qui ne permettaient pas de tirer des conclusions valables. Mais les études des dix dernières années sont mieux faites, et de plus en plus de sommités sont spécialisées là-dedans», a dit le D<sup>r</sup> Charles Czeisler de l'École

au Centre universitaire de McGill (CUSM) qui contestait les gardes de 24h en vertu de la Charte des droits et libertés. Son initiative a finalement reçu l'appui de trois des quatre associations de médecins résidents. «D'autres syndicats voulaient faire cette démarche, et

«En pleine nuit, fatigués, les médecins peuvent oublier ce qu'ils ont prescrit, se tromper de patient ou de dossier»

de médecine de Harvard, a réalisé une étude sur les impacts négatifs du manque de sommeil. «Il prouve que ça se rapproche de l'état cognitif de quelqu'un qui consomme de l'alcool au-delà de la limite permise», a-t-il noté.

Le D<sup>r</sup> Dazé reconnaît que les horaires sont la prérogative des hôpitaux et que certains d'entre eux, notamment à Sherbrooke, ont déjà savamment réparti les périodes de garde, en quart de travail de jour et de nuit. «Il y a des modèles alternatifs, mais dans la grande majorité des cas où on a besoin de médecins sur place, [ceux-ci] finissent par travailler 24h en ligne», a déploré le D<sup>r</sup> Dazé.

Grief Un grief avait été déposé en 2007 par un médecin résident

plusieurs griefs ont été soumis au même arbitre. Comme on savait que ça aurait une

grande portée, une seule et même cause [celle contre McGill] est entendue», a indiqué M<sup>e</sup> Castonguay. La décision pourrait s'appliquer ailleurs, a-t-il ajouté.

Le Centre hospitalier de McGill n'ayant pas donné suite au grief du résident de McGill, l'arbitrage s'est imposé. Les procédures pourraient s'étendre jusqu'en août, voire davantage. «Au Québec, on fait figure de proue dans ce domaine-là. Mais en se comparant au reste du monde, on est très en retard», a constaté Yann Dazé. En Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, les gardes de plus de 24 heures seraient chose du passé. Pendant ce temps, au Québec, le débat est officiellement ouvert.

Le Devoir

Financement des organismes environnementaux

## Les groupes restent dans le doute

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Alors que le Fonds vert va engranger cette année plus de 300 millions, Québec se dit incapable présentement de confirmer aux groupes environnementaux s'il va augmenter ou réduire leur financement en 2010-2011.

Mais, selon une réponse écrite aux questions du Devoir, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) affirme que «nous sommes présentement à travailler à la reconduction du programme» qui lui permettait d'ajouter 10 000 \$ par an à l'aide accordée à quelques groupes environnementaux que le ministère ne reconnaît pas comme tels.

Il s'agit de Nature Québec, affilié de l'Union internationale pour la conservation de la nature qui fédère dans ses rangs plus d'une centaine de groupes, du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), qui regroupe lui aussi plusieurs dizaines de groupes, de la coalition Eau Secours, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), des Amis de la Terre et d'Envir-Action. Ces groupes boycottés par le ministère sont les groupes les plus critiques de son action.

La crainte de ces groupes de

perdre ces 10 000 \$ qui leur permettent de garder la tête en dehors de l'eau, pourrait-on dire, est alimentée depuis quelque temps par une lettre adressée le 6 avril à Nature Québec par Daniel Jean, du Secrétaire à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

«À la suite d'une vérification effectuée auprès du MDDEP, écrivait M. Jean, ce dernier confirme que son engagement de transférer 40 000 \$ par année [...] du Fonds vert vers le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome [FAACA] ne sera pas renouvelé. Le SACAIS ne disposera donc pas des fonds nécessaires pour renouveler l'aide additionnelle de 10 000 \$ par année au-delà du 31 mars 2010.»

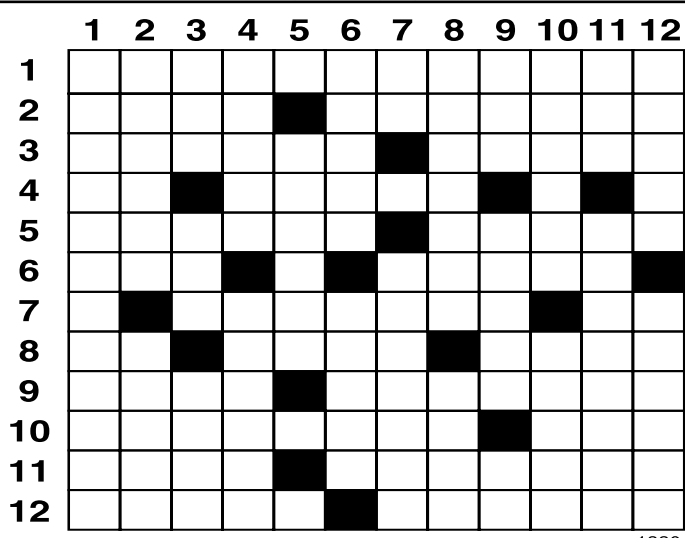
Les 10 000 \$ en question provenant de l'Environnement s'ajoutaient aux 60 000 \$ que verse le SACAIS aux groupes environnementaux venus se réfugier chez lui parce que l'Environnement refuse de les reconnaître.

Mais, ajoute le ministère dans sa réponse au Devoir, «nonobstant ce qui a pu être véhiculé par le SACAIS, le processus d'analyse et de décision quant au financement de ces groupes est en cours au MDDEP».

Le ministère estime de son côté être très généreux envers les groupes environnementaux auxquels il affirme verser plus de 20 millions par année.

Le Devoir

## MOTS CROISÉS



## HORIZONTALEMENT

- Contrecoup.
- Mèches de cheveux - Fixé.
- Grosellier - Pour faire des vanneries.
- Dissimulé - Très, en musique.
- Inflammation - A peu près.
- Incendie - Introduit un ajout.
- Passée - Abréviation médicale.
- Caesium - Crêpes d'Asie - Elle a un pommeau.
- Souffle bruyant - Égout vertical.
- Toute communication à distance - Petit poème.
- Le moindre détail - Essayant.
- Vague - Laisse s'écouler un liquide.

## VERTICALEMENT

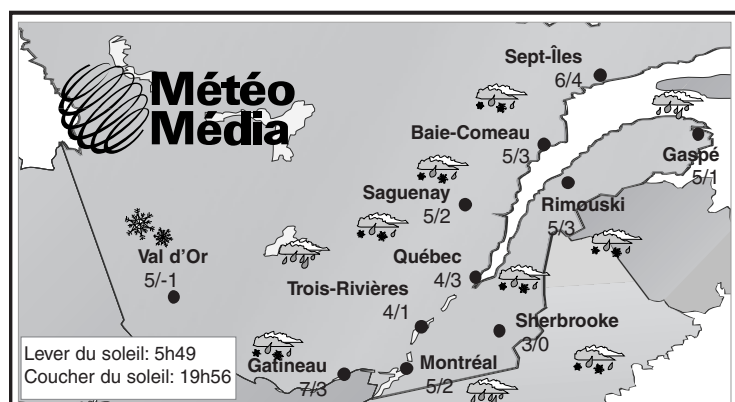
- Qui modifie pour rendre adéquat.
- Appui - Séjour des morts dans la Bible.

## 3. Il en sort du lait - Du verbe avoir - Chanteuse.

- Action d'expérimenter - Alliance.
- Langue de terre entre deux mers.
- Brisé - Charge obligatoire.
- Ancienne note - Endossés.
- Inébranlable - Qui provient.
- Partie d'un canal - Avachies - Titane.
- En ce monde - Appareil de levage.
- Interjection pour appeler - Stupéfiant.
- Homme de main - Répétition inutile.

1 CHINOISERIES  
2 AIMABLE ONCE  
3 REAS ICEBERG  
4 ARGILE SEDUM  
5 V E L A N C E I S E  
6 A M L I N R O T N  
7 N A S E E T I R E N T  
8 E C A R T A N E I  
9 E L E N N E T I G E S  
10 C R I C K E T L A C E  
11 R E V E R P L I E R  
12 U R E T R E M E S S E

1329 SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Ave 13/6	Plu 11/2	Londres	Nua 20/8	Sol 20/15
Moncton	Plu 6/3	Plu 9/3	Los Angeles	Nua 18/13	Sol 18/10
Saint-Jean	Plu 9/3	Plu 10/3	Mexico	Sol 27/9	Sol 27/10
Toronto	Sol 10/3	Sol 12/4	New York	Ave 15/5	Sol 15/7
Vancouver	Plu 12/7	Var 11/8	Paris	Sol 20/6	Sol 21/12
Winnipeg	Sol 19/5	Sol 22/10	Tokyo	Plu 13/13	Ave 15/13

Montréal	Ce soir	Demain	Jeu	Ven
Aujourd'hui	5	2	8/6	14/6
Faible pluie, pdp 80%	Averses de pluie ou de neige, pdp 80%	Faible pluie, pdp 80%	Ciel variable.	19/11 Passages nuageux
Québec	Ce soir	Demain	Jeu	Ven
Aujourd'hui	4	3	7/3	11/3
Pluie, pdp 90%	Faible pluie, pdp 90%	Faible pluie, pdp 80%	Averses, pdp 60%	15/6 Ensoleillé
Gatineau	Ce soir	Demain	Jeu	Ven
Aujourd'hui	7	3	9/4	17/5
Averses de pluie ou de neige, pdp 40%	Averses de pluie ou de neige, pdp 40%	Averses de pluie ou de neige, pdp 60%	17/5 Passages nuageux.	20/11 Ciel variable

C'EST COMME AVOIR UN MÉTÉOROLOGUE QUI HABITE DANS VOTRE POCHE.

mobile.meteo-media.com

Météo Média



## Une Guinéenne fait face à l'expulsion

MARCO BÉLAIR-CIRINO

La Guinéenne Sayon Camara, qui s'est vu refuser le statut de réfugiée et de résidente permanente, fera face à son expulsion, aujourd'hui, même si elle craint pour sa vie, a-t-elle fait savoir, hier.

La femme enceinte de 24 semaines et atteinte du diabète de type deux a lancé, hier, un ultime cri du cœur au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney, et au ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, afin qu'ils sursoient à la décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié de la chasser hors du pays. «Je demande à monsieur le ministre de m'aider. Je veux vivre aux côtés de mon mari [et] j'ai peur de perdre mon bébé, à mon âge», a affirmé Sayon Camara.

La femme âgée de 42 ans n'entendait pas défier l'ordre d'expulsion, malgré le cri d'alarme poussé par une poignée de médecins sur les risques qu'elle court si elle est suivie médicalement en Guinée Conakry. Pourtant, elle avait fait faux bond, le 19 février dernier, alors qu'elle devait être expulsée. Son type de grossesse nécessite un suivi particulier, inenvisageable en Guinée, selon la D<sup>r</sup> Fanny Herisson-Edery. «Il y a des risques réels d'une mort intra-utérine et de malformations. Après l'accouchement, le bébé pourrait avoir des chutes de sucre qui pour-

raient entraîner des séquelles neurologiques à long terme», estime-t-elle. «Si elle rentre en Guinée, il y a de très fortes chances qu'elle perde le bébé et qu'elle puisse mourir», a renchéri son avocat, Stewart Istvanffy. «En Guinée, les soins médicaux sont inexistantes. Les Guinéens vont se soigner dans les pays limitrophes», a pour sa part fait remarquer son mari, Abdul Sow, qui est établi au Canada depuis 14 ans.

Sayon Camara a promis d'être présente au comptoir de l'Agence des services frontaliers de l'aéroport Montréal-Trudeau sur le coup de 11h. Son vol est pour sa part fixé à 14h. Placée en détention depuis vendredi dernier, Mme Camara s'est dite néanmoins «un peu soulagée» d'être remise en liberté 24 heures avant son expulsion. Mais les prochaines heures s'annoncent difficiles. Elle craint notamment des représailles des proches de son ex-mari, aujourd'hui mort, et d'être emprisonnée. «C'est à cause de moi que mon mari est décédé», a-t-elle laissé tomber sans expliquer en détail les circonstances de sa fuite de Conakry en 2006. «La famille la tient responsable de la mort de cet homme-là [dont elle était la troisième femme]», a fait savoir Denise Côté du Mouvement contre le viol et l'inceste. «Elle a été brutalisée. Elle a des cicatrices. Elle a une brûlure au fer à repasser, mais [les autorités] continuent de dire que ce n'est pas vrai.»

Le Devoir



# porter

raffinée sur toute la ligne

## Une grande classe. Une bonne affaire.

Une grande classe de niveau affaire. Sièges en cuir, plus de place pour les jambes, consommations et collations gratuites.  
La classe Porter : une bonne affaire pour un confort de première.



Vols au départ de Montréal. Réservez avant le 28 avril.

TORONTO 23 par jour <b>119* \$</b>	HALIFAX Dès le 25 juin <b>129* \$</b>	ST. JOHN'S <b>159* \$</b>	SUDBURY <b>129* \$</b>	THUNDER BAY <b>135* \$</b>
BOSTON <b>149* \$</b>	CHICAGO <b>149* \$</b>	MYRTLE BEACH <b>259* \$</b>	NEW YORK <b>129* \$</b>	

Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622  
ou contactez votre agent de voyages.

\* Réservez avant le 28 avril 2010 pour vos trajets avant le 15 juillet 2010. Porter peut exiger des réservations jusqu'à 21 jours à l'avance. L'aller simple en classe Fixe n'inclut pas les taxes, frais et surcharges. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

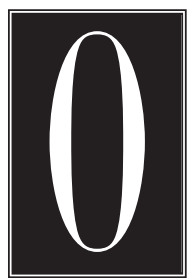
[www.flyporter.com](http://www.flyporter.com)

## ÉDITORIAL

## Réductions budgétaires

Au-delà  
des compressions

Est-ce un hasard si le ministre responsable de la Famille, Tony Tomassi, a annoncé des corrections au processus d'attribution des nouvelles places en garderie dès le lendemain du Conseil des ministres spécial qui s'est tenu dimanche? Le gouvernement Charest veut récupérer la sauce trop salée de son dernier budget, mais qu'a-t-il à offrir d'autre que des correctifs, des compressions et des hausses de taxes?



On a beaucoup parlé de compressions lors du Conseil des ministres convoqué dimanche par le premier ministre. Mais on a aussi certainement parlé d'autres moyens à prendre pour regagner la confiance de l'opinion publique désabusée par l'accumulation de révélations troublantes et l'adoption d'un budget controversé.

Au rythme où vont les choses, la seconde moitié du mandat du gouvernement Charest risque de lui paraître bien longue. Il ne se passe plus une

semaine sans qu'un ministre soit forcé de corriger le tir à la suite de révélations embarrassantes. La semaine dernière, le cousin de la ministre des Services gouvernementaux, Dominique Vien, accusait le personnel politique d'insister pour obtenir de lui une contribution à la caisse du parti. Hier, c'était au tour du ministre Tony Tomassi d'annoncer des modifications aux règles d'attribution des places en garderie en réponse aux accusations de favoritisme.

À la sortie de la réunion, dimanche après-midi, M. Charest a réitéré l'engagement de son gouvernement à trouver 62% du financement nécessaire à l'atteinte de l'équilibre budgétaire dans la compression des dépenses. Attendons avant de juger, mais comme les hausses de tarifs et de

taxes entrèrent en vigueur progressivement d'ici quatre ans, comme les compressions d'ailleurs, les occasions de critiquer se multiplieront. À gauche, on se plaindra d'une détérioration dans la qualité des services; à droite, on critiquera la hausse du fardeau fiscal... Des années de mauvaises nouvelles!

Pas de veine de diriger un gouvernement dont le seul projet à offrir aux électeurs soit celui d'un comptable pressé. Si, au moins, le premier ministre était un idéologue, militant conservateur comme l'ineffable Maxime Bernier, il pourrait toujours se vanter au bout du compte d'avoir combattu «l'interventionnisme» et fait reculer l'État providence. Mais non! C'est en dirigeant plus au centre après les erreurs du premier mandat que ce gouvernement a reconquis la sympathie populaire lors des dernières élections, et c'est en tassant à nouveau à droite récemment qu'il a fracassé son propre record d'impopularité.

Sur le plan médiatique, le Conseil des ministres spécial devait servir à rappeler l'engagement du gouvernement à livrer sa part des sacrifices attendus de tous au cours des prochaines années. Ce que les faiseurs d'images du premier ministre ne semblent pas avoir compris, c'est que, par-delà la mauvaise humeur exprimée lors de la manifestation de Québec, ce que la vaste majorité des Québécois attend de son gouvernement, ce n'est pas qu'il sabre ses dépenses au point d'atteindre à la qualité des services, mais qu'il s'attaque résolument à toutes les formes de gaspillage, des primes injustifiées jusqu'aux privilèges de castes, en passant par les contrats accordés aux amis et les appels d'offres truqués. Ce qu'ils veulent, les Québécois, c'est qu'en toutes matières, l'État vise le plus haut niveau d'efficacité, de productivité et de probité. Ce qu'ils demandent, en somme, c'est d'en avoir pour leur argent!

j.rsansfacon@ledevoir.ca

## Crise grecque

## Le diktat

Jamais deux sans trois, dit le dicton. De quoi s'agit-il? Après avoir composé un premier plan d'austérité, le gouvernement grec a été contraint d'en concevoir un deuxième, qui ayant été jugé encore trop timide par Berlin, va l'obliger à revoir sa copie une troisième fois. En fait, c'est à se demander si l'exécutif grec n'est pas sous la tutelle de son homologue allemand, ce dernier ne cessant pas de greffer des exigences à un inventaire de conditions que la population grecque juge d'ores et déjà draconiennes.

Au cours des trois dernières semaines d'un débat qui se poursuit depuis plusieurs mois, la montée en puissance des opposants allemands au renflouement du Trésor grec a été si ample que les pires scénarios sont désormais formulés à voix haute. Ils sont au nombre de deux. Soit la Grèce déclare faillite et entame des pourparlers consacrés à la restructuration de la dette, soit elle sort de la zone euro, ré-adopte une monnaie nationale et réforme son économie de fond en comble.

Ces scénarios, pour ne pas dire ces propositions, ont été avancés par des membres influents de la coalition dirigée par la chancelière Angela Merkel ainsi que par une pléiade d'économistes en vue. L'argument central de ces derniers est le suivant: le montant réel de la dette grecque ne cessant d'augmenter, on parle désormais de 400 milliards de dollars, toute somme accordée à court terme pour permettre à Athènes de respecter ses prochaines obligations financières sera perdue. Autrement dit, tout dollar alloué par le FMI, Berlin et Paris va partir en fumée.

Dans cette histoire, il y a évidemment un calcul politique. Plus précisément, celui de Merkel. Voilà, d'ici trois semaines, les électeurs du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie se rendront aux urnes. Si la formation de Merkel, la CDU/CSU perd cette manche, alors celle-ci devra rebattre les cartes de la coalition au pouvoir. Et alors? Actuellement, Merkel colle à une opinion publique qui refuse comme jamais que l'Allemagne délie les cordons de la bourse pour un pays qui a bâclé ses devoirs financiers comme économiques pendant des années.

Même si elle l'emporte, elle ne sera pas au bout de ses peines. Si se trouve en effet que des élus des partis formant la coalition envisagent de porter plainte auprès de la Cour fédérale parce qu'ils estiment que toute aide serait une «trahison» des traités européens en général et des exigences arrêtées par la Cour suprême allemande dans les mois antérieurs à la création de l'euro.

Parallèlement aux scénarios évoqués, une idée fait son bonhomme de chemin qui en dit long sur l'exaspération des Allemands. Certains se posent la question suivante: si l'Union européenne soutient la Grèce aujourd'hui, l'Espagne, le Portugal et peut-être l'Italie demain, bref si on aide les canards boiteux et que, ce faisant, on alimente une dévaluation de l'euro, pourquoi l'Allemagne de quitterait-elle pas l'euro? On répète, il s'agit d'une idée parmi d'autres. Mais sa simple formulation confirme à elle seule que l'UE tangue dangereusement.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



## L E T T R E S

## L'immobilisme montréalais?

Depuis quelques années, certains leaders d'opinion se plaisent à qualifier les Montréalais et leurs décideurs d'immobilistes, faisant toujours obstruction aux projets qui «feraient avancer» Montréal. Or voilà que, pour la première fois depuis plusieurs années, un véritable projet novateur pour Montréal est proposé: le plan de la Ville pour refaire l'échangeur Turcot. La proposition de la mairie de Montréal a été jugée comme étant d'une grande qualité et a ainsi suscité une adhésion immédiate de la quasi-totalité des décideurs politiques municipaux. Elle a en outre fait l'unanimité chez les leaders de groupes de pression, les urbanistes ainsi que les éditorialistes. Rarement un projet de construction de viaduc aura provoqué un tel enthousiasme, allant jusqu'à devenir le sujet de l'heure de la politique québécoise.

Malencontreusement, cette «heureuse tentative» aura vite été mise de côté par un ministre, et surtout un ministre, décidément ancré dans une façon de faire depuis trop longtemps désuète. Ou serait-ce plutôt à cause d'une ville en mal de poids politique? Pour Québec, il vaut certainement mieux ne pas déranger les habitudes des votants du «450», quitte à empoisonner un peu plus l'air et le paysage des Montréalais avec un projet aussi néfaste que dépassé.

Et ensuite, on dira que les Montréalais sont pour l'immobilisme...

Guylaine Bélizaire  
Le 25 avril 2010

## Les femmes en politique

Madame Payette, je vous ai entendue hier affirmer à l'émission *Désautels* que les femmes étaient envoyées dans des circonscriptions perdues d'avance. Il s'agit d'un mythe que les féministes perpétuent depuis des lunes, mais qui n'est pas du tout étayé par l'analyse des statistiques électorales. La politicienne Guylaine Tremblay l'avait déjà montré au début des années 90. C'est encore le cas aujourd'hui alors que, lors de la dernière élection, les représentantes féminines des trois grands partis ont eu 35% de chances de se faire élire alors que ce pourcentage n'était que de 32% pour les hommes.

De même, si l'on regarde uniquement les élections partielles tenues depuis l'an 2000, on découvre que les femmes ont remporté 54% des sièges. Le pourcentage de femmes est plus élevé dans les partielles, car, dans ces cas, on remplace un député existant, ce qui n'est pas le cas lors des élections générales où plusieurs députés sont simplement reconduits.

En effet, si l'on regarde la vitesse de progression des femmes à l'Assemblée na-

tionale et qu'on la compare avec celle des autres pays, on remarque immédiatement qu'elle est très rapide. En effet, cette vitesse est aujourd'hui supérieure à celle de la Suède, du Danemark ou de la Finlande, ces mêmes pays qui sont donnés en exemple! Mieux encore, jusqu'à l'élection de 2007, le Québec était deuxième au monde pour la vitesse de sa progression, n'étant dépassé que par l'Espagne! Toutefois, depuis 2007, on constate un ralentissement de la tendance, la proportion de nouvelles élues se réduisant considérablement. Selon toute vraisemblance, ce freinage n'est pas dû à une augmentation brutale du sexisme, mais aux conditions économiques qui ont poussé les partis politiques à amener dans leur rang des acteurs économiques. Ces derniers étant encore principalement masculins, cela a nui à la progression des femmes. Selon toute vraisemblance, une fois cet épisode passé, les femmes reprendront le temps perdu ainsi que leur place au Parlement.

Plutôt que d'illustrer ces succès, on s'obstine à perpétuer une vision du monde qui ne colle pas à la réalité. Il s'agit d'une attitude nuisible, car elle ne peut que décourager les femmes à qui l'on répète que les portes du pouvoir leur sont fermées, alors qu'il n'en est rien.

Yvan Dutil  
Québec, le 24 avril 2010

## LIBRE OPINION

Franciser les nouveaux arrivants  
est un investissement

ANDRÉ JACOB

Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations de l'UQAM

Lors du dépôt du dernier budget, le gouvernement Charest a supprimé 31 cours d'apprentissage du français permettant à de nouveaux immigrants de perfectionner leur maîtrise de la langue. Ce coup de ciseaux est presque passé inaperçu. Présument peut-être que les nouveaux citoyens n'allaient pas protester, on a fait disparaître aussi le Conseil des relations interculturelles, et notre organisme a aussi vu sa maigre subvention réduite radicalement de 100% (17 000 \$).

Aujourd'hui, on découvre des compressions supplémentaires (600 000 \$) dans le Fonds de développement du marché du travail. Les timides réactions à ces nouvelles positions gouvernementales ne permettent pas de faire voir la vraie nature du problème: de brefs commentaires dans les médias, quelques centaines de personnes à une marche de protestation, une modeste pétition circule sur Internet, sans plus.

Comment se dessine le fond de scène? Le gouvernement du Québec sait très bien que l'intégration au marché du travail s'avère passablement plus difficile pour les travailleurs immigrants que pour la population en général, ce qu'admet d'embellie un rapport publié par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles paru en novembre 2009 (*Les Immigrants et le marché du travail en 2008*). En 2008, le taux de chômage était de 17,4% chez les immigrants qui comptaient moins de cinq ans de résidence, et je cite pour ajouter au sens de ces don-

nées: «C'est au Québec que les écarts entre les immigrants et la population totale et la population native sont les plus élevés. [...] La connaissance du français, la reconnaissance des acquis et la discrimination pourraient constituer des éléments d'explication supplémentaires, puisque les démarches nécessaires à l'apprentissage du français et à la reconnaissance des acquis, notamment, tendent à retarder l'entrée sur le marché du travail ou la capacité à trouver un emploi.» (p. 4-5). Tout cela alors que plusieurs institutions et entreprises privées cherchent du personnel qualifié.

Avec un tel tableau, comment analyser les conséquences de telles compressions? Évidemment, l'impact premier se situe sur le plan de l'intégration au travail et à la vie sociale, économique, culturelle et politique. Si le Québec recrute des gens bien formés et si possible expérimentés dans leur domaine, mais qu'il ne leur permet pas de bien maîtriser l'outil premier de la communication, la langue française, il se prive de cette précieuse main-d'œuvre. En outre, plus tôt les nouveaux arrivants trouvent un emploi à la hauteur de leur compétence, plus tôt ils bonifient leur possibilité d'intégration.

Pour le gouvernement du Québec, «franciser les immigrants» rapidement devrait être davantage un investissement stratégique important qu'une dépense; la formation des immigrants n'ayant rien coûté à l'État, ce dernier doit les outiller à participer à la vie sociale, économique et culturelle rapidement, car ces gens deviendront des contributeurs au développement socio-économique par leur expertise, leur capacité de consommation, d'investissement et le paiement des impôts et des taxes.

Sur le plan de la dynamique de la vie en société, et dans une vision plus globale, qu'impliquent ces compressions? En premier lieu, il s'agit d'une forme de discrimination systémique dans le sens défini par la Cour suprême du Canada comme «une situation d'inégalité cumulative et dynamique résultant de l'interaction, sur le marché du travail, de pratiques, de décisions ou de comportements, individuels ou institutionnels, ayant des effets préjudiciables, voulus ou non, sur les membres de groupes visés par l'article 15 de la Charte» (jugement ATF c C.N.).

Les compressions dans ce programme de francisation représentent une forme subtile, sournoise, mais non moins tenace et réelle de discrimination. En termes simples, ce geste du gouvernement empêche les nouveaux arrivants d'accéder rapidement à un emploi et se trouve ainsi à brimer leur droit à l'égalité des chances. En somme, il s'agit d'une différence de traitement par rapport à d'autres groupes de la société, ce qui correspond justement au sens de ce que signifie la discrimination. [...]

En supprimant les cours de perfectionnement du français aux immigrants, on fait reposer l'entière responsabilité sur leurs épaules. D'ailleurs, la ministre de l'Immigration, madame Yolande James, riposte en ce sens en déclarant que les immigrants peuvent avoir accès au français en suivant des programmes sur internet... Étonnant! Une telle façon de faire reste insuffisante, d'autant plus qu'aucun employeur n'est tenu de soutenir un travailleur dans l'amélioration de son français. Le gouvernement devrait réviser sa position et rétablir l'accès à ses cours.

## IDÉES

Projet de loi C-384

## Le dilemme de la légalisation de l'euthanasie

STEVEN FLETCHER

Député de Charleswood-St. James-Assiniboia

Lors d'un vote à la Chambre des communes la semaine dernière sur la légalité de l'euthanasie, le député conservateur Steven Fletcher s'est abstenu de voter. Il explique ici, de manière très personnelle, les raisons de cette abstention.

**L'**euthanasie devrait-elle être légale dans certaines circonstances? C'est la question que le projet de loi d'initiative parlementaire C-384 [défait la semaine dernière à la Chambre des communes] appelle les parlementaires à examiner. C'est une question que tous les Canadiens devraient se poser et poser à leurs proches.

Je suis quadriplégique de niveau C4, paralysé complètement à partir du cou lors d'un accident d'automobile impliquant un orignal, en 1996. Je ne trouve pas les mots pour décrire très bien les événements et les sentiments que j'ai ressentis à ce moment-là, et au cours des années qui ont suivi.

En un instant, ma tête a été, sur le plan neurologique, déconnectée de mon corps à partir du cou. Être incapable de marcher était le moindre de mes problèmes. J'ai perdu le sens du toucher, la capacité de ressentir du plaisir ou de la douleur, de la chaleur ou du froid. Je ne pouvais pas frissonner, transpirer ou contrôler mes intestins et ma vessie. J'avais une douleur insupportable au cou — une douleur à souhaiter mourir.

J'ai été déconnecté pour toujours de mon diaphragme, et mes poumons se sont affaiblis. Intubé et dépendant d'un appareil d'assistance respiratoire, je ne pouvais pas parler, mais j'étais entièrement conscient. J'ai dû apprendre à respirer normalement à nouveau. Il a fallu quatre mois pour que je puisse parler et presque un an pour respirer confortablement.

Impossible de dormir parce que j'avais continuellement l'impression de me noyer dans mes mucoosités — une torture en soi, qui ajoutait à ma douleur affective et à ma terreur. On m'a dit que si je survivais, je vivrais dans une institution.

**La vie devant soi**

Et l'espoir que je survive était très mince. Je dis très mince parce que c'était la lueur d'espoir toujours vivante, si distante qu'elle fût, qui m'a fait passer à travers. J'étais jeune, 23 ans, et j'avais toute la vie devant moi. Si j'avais été plus vieux, j'ai de la difficulté à imaginer quelque chose qui aurait valu la peine de passer au travers d'un tel enfer.

Maintenant que vous connaissez un peu mon histoire, permettez-moi de vous parler de mes points de vue sur l'euthanasie, un sujet qui divise, sur les plans affectifs, religieux et moraux.

L'un des éléments critiques qui éclairent notre discussion sur l'euthanasie est le niveau de soutien que nous fournissons, en tant que personnes et comme société, à ceux et celles qui ont atteint des carrefours difficiles comme le mien. Il ne s'agit pas seulement de contrôler la douleur et de garder une personne en vie. La perspective d'une bonne qualité de vie stimule le désir de vivre. Avec les soins médicaux et l'aide sociale convenables, les personnes qui veulent mettre un terme à leurs jours changent souvent de perspective sur la vie elle-même. J'aurais voulu être euthanasié après mon accident (car j'étais prisonnier de mon propre corps, c'était impossible de me



SHAUN BEST REUTERS

Le député Steven Fletcher à la Chambre des communes. Le conservateur est quadriplégique de niveau C4, paralysé complètement à partir du cou.

suicider), mais j'ai changé d'idée en recevant plus de soutien.

**Pente glissante**

Il arrive des situations où toutes les ressources du monde ne peuvent pas aider. La douleur physique ne peut pas toujours être gérée. Sue Rodriguez souffrait d'une maladie dégénérative, la sclérose latérale amyotrophique (SLA), que l'on appelle également la maladie de Lou Gehrig. Condamnée à suffoquer à cause de l'affaiblissement de ses muscles et de ses poumons, cette femme courageuse est allée jusqu'en Cour suprême pour demander le droit de mourir. Ce droit lui a été refusé, et elle a choisi de se suicider illégalement avec l'aide d'un médecin anonyme. Dans une situation comme celle de Sue Rodriguez, je suis en faveur du droit de choisir la mort.

Quand on parle d'euthanasie, la métaphore de «la pente glissante» est souvent soulevée par le milieu des personnes handicapées — l'idée étant que le meurtre par compassion, ne serait-ce que d'une seule personne, peut ouvrir la porte à l'élimination systématique des personnes handicapées.

Mais je vois la pente glissante aller dans deux directions. D'un côté, des gens pourraient être tués parce que d'autres pensent que leur douleur est intolérable — comme le font valoir les défenseurs des droits des personnes handicapées. Mais il y a une autre direction, celle où les gens peuvent être forcés à vivre avec une douleur qui est vraiment intolérable.

Pour être clair, une direction dans laquelle le Canada ne doit jamais s'engager est celle de Robert Latimer, qui a décidé arbitrairement de tuer sa jeune fille handicapée. C'était clairement un meurtre. Mais d'autres situations sont plus nuancées.

**Testament de vie**

Dès que j'ai pu parler après mon accident, j'ai fait rédiger un testament de vie par un avocat. Ce document explique mes désirs à mes parents et à mes proches. Mon testament de vie permettra l'euthanasie dans certaines circonstances. Malheureusement, les dispositions relatives à l'euthanasie dans mon testament de vie ne peuvent pas être exécutoires, et c'est pourquoi il convient qu'il faut envisager de changer la loi. En espérant qu'il ne sera jamais nécessaire d'exécuter ces dispositions de mon testament de vie, il demeure que si la situation devait se produire, le Code criminel pourrait l'emporter sur mes désirs.

Je veux être habilité à prendre les meilleures décisions pour moi-même; et si j'en suis incapable, je veux que les personnes qui m'aiment fassent ce qu'elles pensent être le mieux pour moi. Je ne veux pas que l'on me force à vivre en enfer parce que la loi ne tient pas compte de mes circonstances «particulières» ou parce que quelqu'un m'a imposé ses valeurs sur la signification de la vie. Entre exister sans vivre et mourir, je choisirais de mourir en espérant pour le mieux de l'autre côté.

Je suis en faveur du droit de la personne à mourir avec dignité. Mais pour que ce choix soit vraiment libre, et pour que la société ait confiance en ce choix, nous devons savoir que nous donnons à ceux qui sont gravement blessés et malades le soutien nécessaire pour les empêcher de perdre espoir, avec le système de santé, les travailleurs sociaux, la thérapie, le réconfort moral, et des assurances convenables, y compris l'assurance-automobile, l'indemnisation des accidentés du travail et autres.

**Faillies**

Le projet de loi C-384, qui légaliserait l'euthanasie et le suicide assisté au Canada, est un point de départ provocateur d'une discussion sur les choix entourant la fin de la vie.

Oui, le projet de loi donnerait aux malades en phase terminale plus de liberté pour mettre un terme à leur propre vie avec dignité. Mais il peut aussi empirer le malheur des personnes gravement blessées et malades en libérant les Canadiens de la pression de relever le défi plus important de fournir le niveau de soutien requis pour que la vie soit le premier choix.

Pour cette raison, je m'abstiendrai de voter en ce qui concerne le projet de loi C-384. Il contient des failles, mais je ne peux pas voter contre l'habilitation des Canadiens à faire des choix profondément personnels pour eux-mêmes.

En m'exprimant, j'espère encourager les Canadiens à discuter des questions qui entourent la fin de la vie avec leurs proches. À mesure que cette discussion se déroulera, j'espère que la douleur et le désespoir de ceux qui ont connu la même chose que moi seront accueillis par la société avec empathie, compassion, amour et bonne volonté.

**Le projet de loi contient des failles, mais je ne peux pas voter contre l'habilitation des Canadiens à faire des choix profondément personnels pour eux-mêmes**

## Politique étrangère

## Quelle OTAN pour le Canada?

JUSTIN MASSIE

Professeur adjoint à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa et chercheur associé à la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangères et de défense canadiennes de l'UQAM

**L'**e ministre fédéral des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, a rencontré ses homologues de l'alliance atlantique en Estonie les 22 et 23 avril. Le but de la réunion était de discuter de l'avenir de l'OTAN à la lumière du conflit en Afghanistan. Conjugée aux rumeurs d'une possible intervention militaire canadienne en République démocratique du Congo (RDC), cette réunion représentait donc une occasion privilégiée de considérer l'avenir de la politique étrangère du Canada, à la suite de son désengagement militaire de Kandahar prévu cet été.

Quelle OTAN pour le Canada? La question peut paraître triviale, mais la réponse est loin de l'être.

Le Canada a appuyé toutes les initiatives majeures de l'OTAN depuis sa création, dont la décision de prendre part à des conflits internationaux en ex-Yougoslavie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Afghanistan. Ce qui veut dire que l'avenir de l'alliance est de première importance afin de prévoir la future politique étrangère et de défense canadienne. Or, le ministre de la Défense nationale, Peter MacKay, a énoncé publiquement il y a quelques semaines les préférences canadiennes à ce sujet.

**Changements de politique**

Il y a premièrement la question des opérations militaires expéditionnaires telles qu'en Afghanistan. Pour le Canada, le succès de l'OTAN dans ce pays est plus important que la nature de ce succès. Le gouvernement fédéral a ainsi ajusté l'objectif de sa politique afghane en fonction des changements de politiques de certains membres de l'OTAN, passant de la volonté d'éliminer al-Qaïda à celui d'établir une démocratie libérale et, aujourd'hui,

à celui d'assurer la stabilité du pays, qui passe par un contrôle afghan de tout le territoire.

Ainsi, plutôt que de se limiter à traquer et à éliminer les membres de la nébuleuse terroriste ou encore à instaurer un régime de «bonne» gouvernance en Afghanistan, le Canada prône aujourd'hui l'«afghanisation» du conflit. Cela signifie la conclusion d'ententes politiques et financières avec certains talibans ayant combattu contre les forces occidentales et l'acceptation d'un gouvernement afghan passablement corrompu. La pacification de l'Afghanistan semble peut-être contradictoire avec l'exportation par l'OTAN des «valeurs démocratiques et humaines», dont a fait mention le ministre MacKay, mais elle est cohérente avec la stratégie de sortie privilégiée par l'OTAN.

**Soutien militaire**

Mais plutôt que de tirer de l'expérience afghane la leçon de ne plus s'engager dans de telles aventures, le gouverne-

ment canadien juge plutôt que l'OTAN a la responsabilité de déployer des forces militaires partout où la sécurité de l'un de ses membres est en jeu. L'alliance doit avoir une politique «proactive», selon le ministre MacKay, visant à défendre la sécurité de ses membres au sens le «plus large» du terme, et ce, à une «plus grande échelle» qu'actuellement.

Le raisonnement du gouvernement canadien est que de telles opérations donnent une raison d'être à l'OTAN, empêchent «que les menaces n'atteignent nos propres frontières», en plus de permettre une présence canadienne et européenne dans les opérations menées par les États-Unis.

Ces trois raisons paraissent toutefois douteuses. D'abord, faire la guerre afin de légitimer une organisation internationale ne paraît pas très raisonnable. Ensuite, la plupart des analystes gouvernementaux et non gouvernementaux reconnaissent que la capacité d'al-Qaïda à commettre des actes de terro-

risme international à partir de l'Afghanistan est aujourd'hui quasi nulle. L'OTAN a, autrement dit, atteint son objectif initial. Et plusieurs jugent que l'intervention militaire en Afghanistan a augmenté la probabilité d'attentats terroristes en Amérique du Nord et en Europe par l'entremise du développement du «terrorisme local», c'est-à-dire celui mené par des résidents de pays occidentaux.

**Élargissement de l'alliance**

Enfin, la volonté de rendre plus multilatérales les interventions militaires américaines est certes plus légitime, mais elle va à l'encontre de la nouvelle doctrine canadienne: l'appropriation régionale. Il s'agit de promouvoir la gestion régionale des conflits, par l'Union africaine par exemple, au détriment d'une opération dirigée par les grandes puissances. On devrait ainsi attendre du ministre Cannon qu'il fasse la promotion d'un rôle de soutien politique, financier et logistique

de l'OTAN auprès de la mission des Nations unies en RDC plutôt qu'une intervention directe et massive du Canada.

Il y a aussi la question de l'élargissement de l'alliance. Le ministre MacKay a réitéré l'appui du Canada à l'adhésion de l'Ukraine et de la Géorgie à l'OTAN. Compte tenu de la nouvelle politique étrangère ukrainienne et de la guerre entre la Géorgie et la Russie de 2008, il est difficile d'expliquer l'engagement du gouvernement Harper, qui a d'ailleurs pour effet notable d'exacerber encore davantage les relations tendues entre le Canada et la Russie. [...]

Il faut espérer une révision par M. Cannon de certaines idées proposées par M. MacKay. Il semble effectivement préférable de privilégier le soutien militaire d'organisations régionales par rapport à des interventions militaires directes de l'OTAN, de même que de prôner une politique d'engagement et d'accommodation plutôt que d'affrontement à l'égard de la Russie.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) : information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter) : information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) : information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Dominique Remy (pupitre) : information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) : Diane Précourt (responsable des pages thématiques) : Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) : Michel Garneau (caricaturiste) : Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (cartoonistes) : Paul Cauchon et Benoit Munger (responsables du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folie-Boivin (communis Internet) : Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérrer (Ottawa). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Corrièr, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaï (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Chevrier, Véronique Proteau.

## ACTUALITÉS

## TRIBUNAUX

SUITE DE LA PAGE 1

publique québécoise pour réclamer une amélioration de l'indépendance de ces tribunaux. La réponse, selon une source très bien informée, a été la suivante: «Le boss [Jean Charest] n'est pas du tout intéressé à ce que le mode de nomination soit changé.»

## La réforme Bellemare

Paradoxe, c'est Marc Bellemare, lorsqu'il était ministre de la Justice, qui avait fait la promotion d'une plus grande indépendance des juges administratifs. Dès la campagne électorale du 17 mars 2003, M. Bellemare a promis de «mettre fin à la pratique des mandats renouvelables pour cinq ans». Il soutenait que «ce changement majeur, attendu depuis 40 ans par le milieu judiciaire, [assurerait] l'impartialité des décisions». Après son départ, un projet de loi piloté par Yvon Marcoux a réalisé une partie de la réforme que M. Bellemare souhaitait: désormais, les juges du Tribunal administratif du Québec (TAQ) seraient nommés «sous bonne conduite», et non plus selon le principe du mandat renouvelable de cinq ans.

## Le cas du CDP

Ce n'est pas le cas du CDP, chargé de traiter

des cas extrêmement délicats selon des règles similaires à celles des tribunaux. Dans leur requête (dont *Le Soleil* a fait état samedi), les avocats de Mme Cohen, Mercier Leduc, dénoncent le fait que le «même ministre soit responsable des affaires policières et du Comité». Bref, le ministre est trop «intime» avec le CDP, ce qui risque d'«alimenter la méfiance des citoyens». Au surplus, Mme Cohen estime que l'on peut «sérieusement craindre» que le comité et ses membres «ne bénéficient pas du niveau de garantie d'indépendance requis» par la Charte des droits et libertés (art. 23). A son sens, il n'existe aucun motif pour que les membres du CDP, qui a une fonction judiciaire évidente, «ne soient pas nommés sous bonne conduite», comme sont les membres du TAQ. Pis encore, le ministre est «personnellement responsable de l'évaluation annuelle du rendement du président» du CDP, ce qui fait de ce président une sorte de bras du ministre.

Or, Mme Cohen est entrée en conflit avec celui qui fut président du CDP de 2003 à 2008, Mario Bilodeau. Mme Cohen a même déposé, à la Commission de la fonction publique, une plainte pour harcèlement psychologique (dont l'audience se tiendra le 10 mai). Les avocats de Mme Cohen condamnent, dans leur requête, le «mépris» de M. Bilodeau pour «l'indépendance» des membres du CDP. M. Bilodeau a été maintenu dans sa fonction de juge le 22 octobre 2008, mais cel-

le de président lui a été retirée.

## Autres affaires

D'autres requêtes s'apparentant à celle de Mme Cohen et touchant aussi l'indépendance de juges administratifs ont été déposées devant la Cour supérieure. Le 13 avril, c'est l'Association des commissaires de la Commission des relations du travail (ACCRT), qui soutient que «le processus de renouvellement des mandats des commissaires n'offre pas les garanties d'indépendance et d'impartialité au sens de la Charte». Un recours semblable avait été déposé en avril 2009 par les juges de la Commission des lésions professionnelles.

Selon nos informations, une autre requête devrait être déposée sous peu, par le cabinet Fasken Martineau, dénonçant aussi le manque d'indépendance des juges administratifs de la Régie de l'énergie. Des décisions et des comportements du président de la Régie, l'ancien député libéral Jean-Paul Théorêt (qualifié par des sources bien informées d'«extrêmement interventionniste» auprès des régisseurs), pourraient par le fait même être dénoncés.

## Élargir le mandat

Le professeur de droit Patrice Garant, qui a travaillé sur des projets de réforme de la justice administrative de 1993 à 2006 (notamment avec Marc Bellemare), croit que le juge à la retraite Michel Bastarache devrait élargir son

mandat pour inclure la question des tribunaux administratifs dans leur ensemble. «Ce serait un grand service à nous rendre. Nous, les universitaires, on a beau écrire des rapports, mais une commission comme celle-là aurait beaucoup de plus de poids.» Actuellement, le mandat de M. Bastarache porte sur les nominations à la Cour du Québec, au Tribunal administratif et dans les cours municipales.

Le Devoir

## Juges: Marois exige le respect des anciennes règles

Québec — La chef de l'opposition officielle, Pauline Marois, a affirmé hier que le premier ministre Jean Charest aurait dû émettre une directive interdisant clairement à ses ministres d'intervenir dans le processus de nomination des juges. Alors qu'elle commentait la rencontre exceptionnelle du Conseil des ministres de la fin de semaine dernière, Mme Marois a réclamé le respect des règles qui s'appliquaient avant l'arrivée au pouvoir des libéraux. «Ce qu'on lui demande, c'est de revenir au processus où seul le procureur général et ministre de la Justice avait autorité de recommander des noms de juges, a-t-elle dit. Il ne devait accepter aucune forme d'influence de la part de ses collègues ou même du premier ministre.» — *La Presse canadienne*

## CANADIEN

SUITE DE LA PAGE 1

reprises alors que les Capitals dirigeaient cinq tirs sur lui, dont trois dangereux, dans les soixante-quinze premières secondes du match. À l'autre bout, les locaux y allaient aussi de multiples assauts, mais eux avaient plutôt tendance à rater le filet.

Huitième minute, punition au défenseur Shaone Morrisson. Marc-André Bergeron y va d'un lancer de la pointe, bloqué en défense. Cammalleri s'empare du disque, dégaine du poignet depuis le cercle de mise en jeu à la gauche de Varlamov et fait mouche. 1-0, le quatrième but de la série pour le numéro 13.

Deux minutes n'ont pas passé que Cammalleri remet ça, sur un patron similaire. Cette fois, il a reçu une passe de P.K. Subban, appelé du club-école de Hamilton plus tôt en journée. Premier point en séries en carrière pour le jeune défenseur.

## Tournant

Dans le domaine des tournants décisifs, on en a aperçu un lorsqu'aux trois quarts de l'engagement initial, le Washington a hérité d'une supériorité de deux hommes pendant plus d'une minute, notamment rapport à Roman Hamrlik qui avait expédié la rondelle par-dessus la baie vitrée en zone défensive. Les Caps y ont tout fait sauf marquer dans une séquence indescriptible, entre autres parce que, on se répète mais il faut bien dire ce qui est, Halak n'avait qu'un mot à la bouche, et c'était non. Difficile à croire, mais les visiteurs se retrouvaient avec un dossier de 1 en 26 en avantage dans la série. Et ils rentraient au vestiaire bredouilles malgré 18 lancers.

En début de deuxième, les Capitals sont passés à 1 en 27, gracieuseté de vous savez maintenant qui. Puis, un peu plus tard, à 1 en 28 alors que Maxim Lapierre se trouvait au cachot pour avoir joué la comédie dans le coin. Halak par-ci, Halak par-là, Halak partout, c'en devenait un peu dingue, genre.

On avait déjà franchi la moitié de la période lorsque le Canadien a obtenu son premier tir au but de l'engagement. L'adversaire en comptait déjà 11.

Par la suite, le CH n'a pas été en mesure de tirer profit de deux supériorités numériques, Varlamov se distinguant dans la seconde. Après 40 minutes, la domination des Capitals ne se reflétait toujours pas au tableau indicateur, et c'était toujours 2-0 Montréal. Au chapitre des lancers, un score ressemblant à du football canado-américain: Washington 33, Montréal 13...

Les Caps ont de nouveau bourdonné pour commencer la troisième, encore une fois sans succès concret. Et à la cinquième minute, c'était de l'autre côté que la lumière rouge s'allumait. Descente de Lapierre sur le flanc droit. Arrivé au cercle, il décoche un tir frappé qui trouve son chemin au-dessus de l'épaule gauche de Varlamov, dans la lucarne du côté rapproché. À 3-0, considérant la façon dont Halak se comportait, on était tenté de fermer les livres...

Juste après, ce même Lapierre était de nouveau sanctionné pour plongeon. Mais Halak s'est chargé, quatre ou cinq ou six fois plutôt qu'une, de porter les Capitals à 1 en 29. Quand ça ne veut pas rentrer, ça ne veut pas rentrer.

Il restait encore suffisamment de temps pour permettre aux Caps de se porter à 1 en 30. Et d'enfin en mettre une dedans. Avec un peu moins de cinq minutes de jeu, Eric Fehr a fait dévier à l'embouchure une frappe de Mike Green. C'était cependant trop peu, trop tard. Tomas Plekanec ajoutait dans une cage déserte et on se préparait à se revoir dans 48 heures.

Le Devoir

## DES «VIGIES» DE LA FIQ



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**SANS CONTRAT** de travail depuis le 31 mars, les membres de la Fédération interprofessionnelle de la santé, la FIQ, ont organisé des manifestations dans plusieurs régions du Québec, hier, afin de rappeler haut et fort leurs revendications. Huit «vigies» se déroulaient simultanément dans autant de régions, notamment devant l'Agence de la santé et de services sociaux de Montréal.

## HARPER

SUITE DE LA PAGE 1

piétinée de colère après la décision de Peter Milliken. Mais celle-ci n'en est pas moins cruciale, estiment les experts. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à dire que cette décision pourrait avoir un impact dans tous les parlements fonctionnant selon notre système. «L'enjeu est majeur», résume Peter Russell, professeur émérite à l'Université de Toronto et réputé spécialiste du parlementarisme.

Au cœur du débat, une question fondamentale — surtout en situation de gouvernement minoritaire: qui, du gouvernement ou de la Chambre, est souverain au pays? Ainsi, est-ce que le gouvernement a le droit de refuser de répondre à un ordre adopté par la Chambre au prétexte que la sécurité nationale du pays pourrait être touchée?

Sur la colline parlementaire, on s'appuie sur les impacts nationaux. Si M. Milliken donne raison à l'opposition, des élections seront-elles déclenchées? Ou bien Ottawa fera-t-il appel à la Cour suprême pour obtenir un autre avis? Les ministres Peter MacKay (Défense), Lawrence Cannon (Affaires étrangères) et Rob Nicholson (Justice) seront-ils reconnus coupables d'outrage au Parlement? Advenant une décision qui soutiendrait la position des conservateurs, le travail futur des comités parlementaires serait-il constamment soumis au bon vouloir du gouvernement? Les débats sont ouverts.

## Ordre

Ce bras de fer se joue autour du dossier du transfert des détenus afghans. Le 10 décembre dernier, les

trois partis d'opposition — qui représentent 53 % de la députation à la Chambre — ont adopté une motion ordonnant au gouvernement qu'il remette au comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan un grand nombre de documents non censurés liés à ce dossier.

Ottawa refuse, arguant que le caivardage est essentiel pour assurer la sécurité nationale — et celle des troupes sur le terrain. En mars, le gouvernement a plutôt mandaté l'ancien juge Frank Iacobucci pour qu'il révise tous les documents et vérifie si la censure est justifiée ou pas.

## Une question à clarifier

Le constitutionnaliste Peter Russell explique qu'au Canada, «nous n'avons jamais eu de résolution précise à savoir si les privilèges du Parlement sont supérieurs, au-dessus de toute autre considération légale, surtout celles touchant à la sécurité nationale». D'où l'importance de clarifier la question, dit-il, en souhaitant que le dossier n'amène pas une élection: un recours à la Cour suprême serait mieux adapté pour traiter de cette question complexe que le terrain miné d'une campagne électorale, croit-il.

Si M. Russell s'attend à une décision nuancée de Peter Milliken («il cherchera un accommodement»), il estime néanmoins que celui-ci n'a pas vraiment le choix de réaffirmer la supériorité de la Chambre, établie par les événements de 1689. «La plupart de mes collègues le pensent aussi», affirme-t-il.

Errol Mendes, de l'Université d'Ottawa, disait d'ailleurs dans le *Globe and Mail* la semaine dernière que «si le président Milliken tranche en faveur du gouvernement, [on pourrait en déduire] qu'il vient de changer notre système de gouvernance. L'exécutif n'au-

rait plus à répondre de ses actes devant la Chambre».

Selon Peter Russell, «Stephen Harper et ses conseillers estiment visiblement que le Parlement n'a pas tout gagné en 1689, que le gouvernement conserve certains pouvoirs face à la Chambre». Mais l'argument de la protection de la sécurité nationale ne l'émue guère: il rappelle que, durant la Deuxième Guerre mondiale, les élus avaient accès à de l'information classée «top secret» pour juger de la conduite de la guerre, rappelle-t-il. Ce type d'information peut être manipulé avec soin, croit le professeur.

«L'opposition demande à ce que les documents soient remis au comité parlementaire. Or, les membres du comité ont des cotes de sécurité, et les réunions peuvent se dérouler à huis clos, dit M. Russell. Les documents ne seraient pas remis à n'importe qui, n'importe comment.»

Il inverse donc la question: «Que savons-nous à propos des gens qui entourent Stephen Harper et qui disent que la sécurité nationale serait menacée si les documents étaient dévoilés? Comment pouvons-nous savoir si [leurs actions] ne représentent pas un risque pour la sécurité nationale, si leur jugement est plus sûr que celui des élus?», demande M. Russell.

Peter Milliken devrait rendre sa décision aujourd'hui ou jeudi, dit-on à son bureau. Techniquement, il déterminera si les questions de privilège soulevées par l'opposition sont recevables ou pas. S'il dit oui, la voie sera ouverte pour que l'opposition dépose une motion d'outrage au Parlement, et impose la sanction qu'elle désire aux trois ministres visés: expulsion du Parlement (comme pour Louis Riel), amendes et incarcération. Tout est possible.

Le Devoir

## JUGES

SUITE DE LA PAGE 1

un juge francophone non bilingue pourrait accéder à la Cour suprême où 90 % du travail est en anglais. Et je n'ai aucun souvenir d'un juge unilingue francophone qui ait accédé à la Cour suprême. À l'inverse, nombre de juges unilingues anglophones ont accédé à la Cour suprême... Deux poids, deux mesures?» demande-t-elle.

Certes, des services d'interprétation sont offerts à la Cour suprême. Les avocats peuvent donc y présenter leurs arguments dans la langue de leur choix. Toutefois, lorsque les juges se retirent pour délibérer et déterminer les paramètres généraux de la décision à rendre, aucun interprète n'est présent. La présence d'un unilingue autour de la table oblige tous les autres magistrats à défendre leur point de vue dans cette langue, la plupart du temps, l'anglais.

Mme L'Heureux-Dubé va même plus loin. Elle soutient que la présence d'un unilingue anglophone sur le banc suprême «oblige les juges francophones à écrire en anglais à l'occasion par suite des délais de traduction qui retardent les jugements». Car les juges rédigent les jugements qu'ils font ensuite circuler entre eux pour commentaires.

En coulisse, certains francophones font valoir que la maîtrise des deux langues (et l'expérience culturelle qui l'accompagne souvent) procure une meilleure sensibilité socio-culturelle de l'autre réalité canadienne, très utile lorsque des causes délicates arrivent devant la Cour suprême.

L'ancien collègue de Mme L'Heureux-Dubé, John Major, s'est déjà prononcé contre le bilinguisme obligatoire. Il était lui-même unilingue anglophone. Certains commentateurs anglophones ont fait valoir que seulement 9 % des anglophones étaient bilingues contre 42 % des francophones.

Le Devoir

## EN BREF

## Hôpital Sainte-Anne: Blackburn se veut rassurant

Le ministre des Anciens Combattants, Jean-Pierre Blackburn, a assuré, hier, «que les anciens combattants [continueraient] à obtenir un accès prioritaire à l'hôpital et à recevoir les excellents soins auxquels ils ont droit et qu'ils méritent» si les discussions avec le gouvernement du Québec sur le transfert de l'hôpital Sainte-Anne, le dernier hôpital pour vétérans appartenant au gouvernement fédéral, se concrétisent. «Depuis plusieurs années, l'hôpital Sainte-Anne subit une décroissance de la demande de lits pour des anciens combattants traditionnels requérant des soins de longue durée», a expliqué M. Blackburn aux résidents de l'établissement. — *Le Devoir*

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Bichard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel redaction@ledevoir.com

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390